

INTERVIEW DE LAURE CHAREYRE
**« LA MISSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR À L'ESS,
LA FRANCE ET L'EUROPE »**

Lundi 14 mars 2016



***1. VOUS VENEZ D'ÊTRE RENOUVELÉE PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION EUROPE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ESS,
QUEL EST LE RÔLE DE CETTE COMMISSION ET QUELLE EST
VOTRE MISSION ?***

Tout d'abord le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a vu ses missions renforcées par la loi française du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire. C'est une instance consultative paritaire relative à l'économie sociale et solidaire et définie par le décret du 25 juin 2015. Le Conseil installé le 8 octobre dernier à Bercy, est composé au total de 71 membres dont les représentants des familles de l'ESS, les mutuelles, les coopératives, les associations, les fondations, les entrepreneurs sociaux, les réseaux des jeunes, des représentants d'élus territoriaux, ainsi que 9 personnalités qualifiées, 8 représentants des administrations de l'Etat et 2 parlementaires. Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans. Ce conseil a assuré historiquement une fonction de dialogue, aux niveaux national et européen ; désormais ses missions sont élargies et il doit développer une stratégie triennale sur l'économie sociale et solidaire, proposer un guide des bonnes pratiques, des savoir-faire des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le conseil est présidé par le ministre chargé de l'économie sociale et solidaire ou le délégué interministériel à l'innovation, l'expérimentation sociale et l'économie sociale. Il est organisé dorénavant en 6 commissions de travail présidées à parité par un membre titulaire du conseil (Stratégie de développement de l'ESS ; Egalité Femmes-Hommes ; Implication des

jeunes ; Écosystème de l'innovation sociale ; Guide des bonnes pratiques et gouvernance des entreprises de l'ESS et Europe et International).

La commission Europe et International que je préside, s'attache à veiller et intervenir sur toutes les questions réglementaires européennes et internationales qui peuvent impacter les entreprises de l'ESS tout en faisant des propositions à l'État sur les orientations qui pourraient être portées par la France dans ce domaine.

La feuille de route fixée à cette commission, pour les tout prochains mois, concerne en particulier le renforcement des réponses aux consultations de la Commission européenne et leurs diffusions pédagogiques auprès de l'ensemble des acteurs pour qu'ils s'en saisissent, et la contribution au rapport final du GECES qui doit permettre de faire des préconisations à la Commission européenne.

2. QUELS SONT LES ENJEUX EUROPÉENS POUR LES ACTEURS DE L'ESS ?

La visibilité, la compréhension de leurs impacts sociétaux et l'égalité de traitement par rapport aux autres entreprises.

La compréhension de ce que peut apporter de manière positive et constructive l'ESS à l'Europe en matière d'emplois, d'impact social, de développement économique et social local. L'ESS irrigue toute l'économie et n'a pas à rougir de sa plus-value sociétale. Mais les réglementations européennes ne prennent pas en compte la manière d'entreprendre en ESS. Le droit des sociétés européennes, par exemple, comporte toujours une définition restrictive centrée sur les sociétés de capitaux et tarde encore à intégrer les sociétés de personnes.

Il faut permettre cette reconnaissance au sein de l'ensemble des réglementations européennes et faire poids en même temps sur la question de l'impact social et sociétal de cette forme particulière d'entreprise.

3. POUVEZ-VOUS NOUS DIRE UN SOUHAIT QUE VOUS AVEZ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS AU NIVEAU EUROPÉEN ?

La visibilité et la compréhension européenne de ce mode d'entreprendre avec une prise en compte du soutien à la Recherche et Développement, souvent assurée par la seule capacité humaine bénévole ou engagée de la société civile. Or ces entreprises ne pourront pas continuer très longtemps à être juste des poissons pilotes sans penser que leur changement d'échelle passe par

cette capacité à générer elles-mêmes le renforcement de leurs fonds propres, que cela soit par leurs activités, les soutiens financiers publics ou privés. Il est temps qu'elles soient reconnues comme de vrais partenaires économiques et sociétaux. L'intérêt est de porter ensemble des modèles d'entreprises très variés et riches de volonté de femmes et d'hommes, capables de revitaliser et irriguer l'ensemble des territoires européens. Les déclinaisons de la stratégie Europe 2020 doivent permettre le soutien et le développement de cette diversité économique et de la force contributive de la société civile. Les ignorer ne peut qu'être fatal au socle déjà balbutiant de l'Europe sociale.

Comment faire en sorte que l'Europe ne soit plus vécue par les citoyens comme un carcan voire un danger, avec toutes les dérives que cela génère, mais bien une source de richesses positives. L'économie sociale sur tous les territoires traduit une capacité d'inventions, de créativité et de contributions aux besoins d'aujourd'hui et de demain plutôt enrichissante pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne.